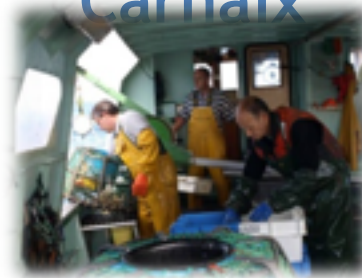




Huitième rencontre sur la dimension humaine de la sécurité maritime 19 novembre 2014

Carhaix

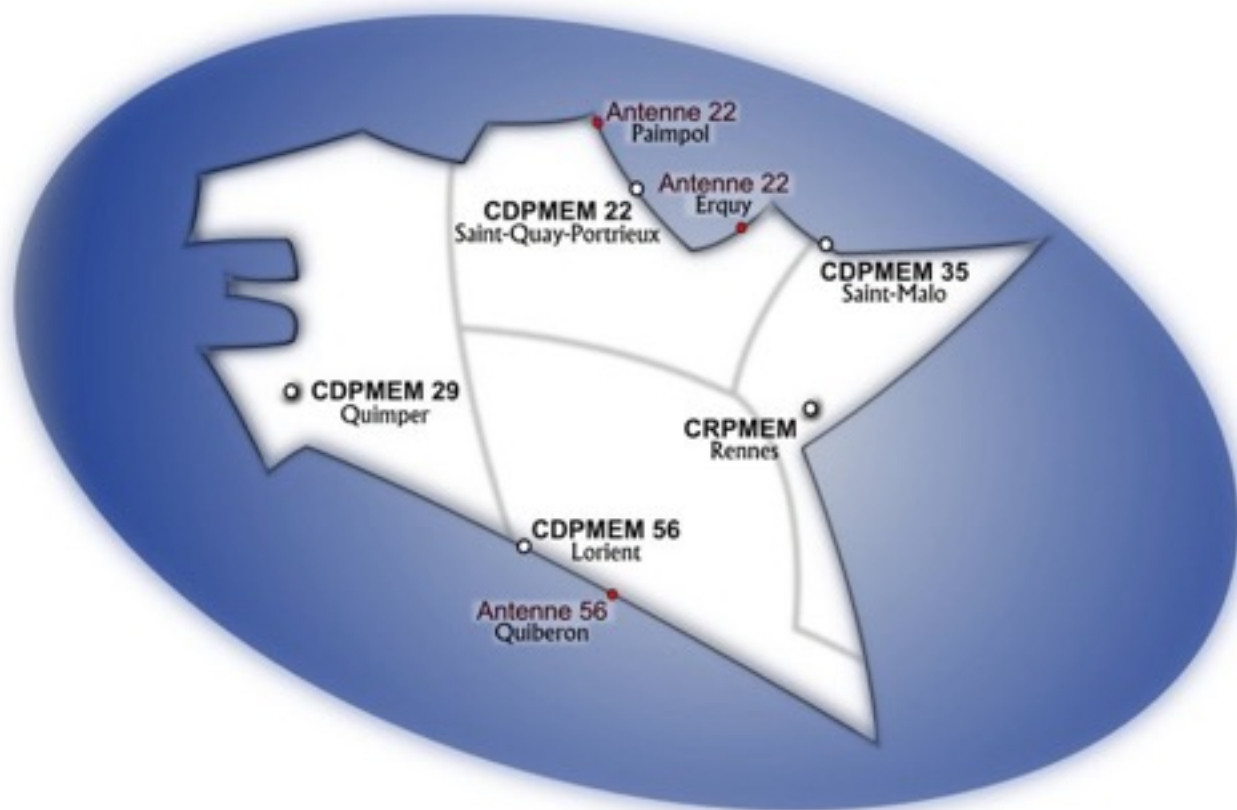




- 1. Présentation des organisations professionnelles**
- 2. Actions des comités en matière de prévention**
- 3. PRECADEM**



Les comités des pêches bretons



Organisations professionnelles prévues par une **Loi n°2010-874** du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche – LMAP. Statut de **personne morale de droit privé** disposant de **prérogatives de puissance publique**. Intégrée au livre neuvième du code rural et de la pêche maritime.



Le COREPEM et ses 6 antennes



○ Siège du COREPEM

● Antennes locales du COREPEM

○ Principales villes



0 2 4
Kilomètres

0 1 2
Miles nautiques

Conception/Realisation: COREPEM
Sources: SHOM, COREPEM
Mars 2014

Les prérogatives des comités des pêches



Les comités des pêches disposent de prérogatives particulières et leurs missions sont définies par la Loi.

Le programme PRECADEM s'inscrit dans le champ de deux de ces missions (article L 912-3 du code rural et de la pêche maritime):

- a) Assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels
- d) Participer à la réalisation d'actions économiques et sociales





Constats :

- La nécessité de limiter les accidents du travail
- La promotion du métier de marin pêcheur par la sécurité
- Le constat de retards importants dans ce domaine

Nature de l'engagement des comités :

- Une implication volontaire dans la prévention des risques
- Le choix de la pédagogie préférée à la répression

Moyens mis en œuvre:

- Des commissions et groupes de travail dédiés
- L'appui à des formations adaptées
- La promotion de la sécurité
- La réalisation de programmes





PRECADEM ? PREvention des Conduites ADdictives en Entreprises Maritimes

Ce projet novateur a la particularité d'être « interrégional » et « collectif » dans le cadre d'un partenariat entre les 2 CRPMEM, ses partenaires institutionnels (DIRM / SSGM, DML, DIRECCTE, CMAF ...)

ainsi que l'ensemble des organismes et associations concernées par la prévention des comportements addictifs

A quel besoin répond-il ?

Prise de conscience par la filière de la pêche maritime de l'existence de la problématique des addictions et volonté d'y faire face :

1. comment mesurer le problème et mettre en place des indicateurs de suivi ?
2. comment accompagner au mieux les entreprises confrontées à ce problème ?
3. comment communiquer sur ce sujet sans tomber dans la stigmatisation ?



Objectifs du projet (décliné en 3 phases) :

1. Evaluation et analyse de la problématique
2. Mise en place d'une stratégie de prévention / promotion de la santé
3. Formation des « interlocuteurs-relais »

Moyens mis en oeuvre :

- un comité de pilotage chargé du suivi du projet, de la validation des résultats ou d'ajustements le cas échéant. Il sera garant du bon déroulement du projet ainsi que du respect des objectifs
- des prestations techniques assurées par l'ORS Bretagne (Observatoire régional de la santé)
- un appui des administrations et organismes liés à la filière

Démarrage du projet : Octobre 2014



Merci de votre attention

